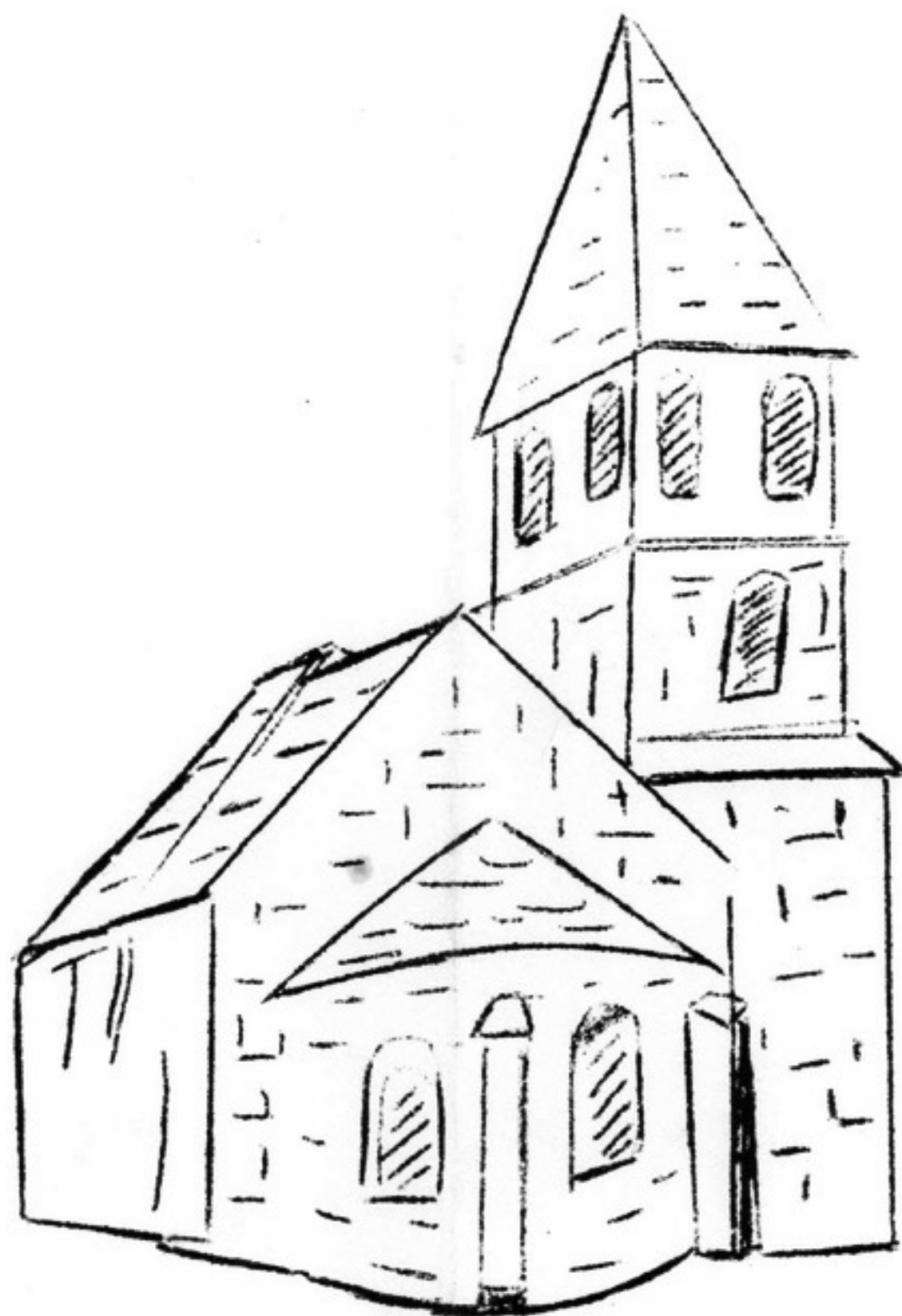


ECHOS DE L'HUIS

N° 33

FEV 83



Ce n° est le dernier de la présente
formule. Merci à tous ceux qui
l'ont fait vivre!

souhaitez... A bientôt... si vous le

" ECHOS DE LHUIS ADIEU "

Voici en préambule ce qu'écrivait SAINT EXUPERY :

" Vivre, c'est naître lentement, il se fait trop aisé d'emprunter des aînés les choses toutes faites. "

" Si tu diffères de moi, Frère, loin de me lèsér tu m'enrichis. "

Ton entrée dans la vie a été laborieuse, difficile,
Puisque de santé fragile.

Tu as dû changer de nom pour éviter toute confusion,
Lutter contre l'incompréhension, les préjugés,
Ménager les susceptibilités.

Autant de difficultés à surmonter, lourde tâche en vérité.
Réussir cette gageure, avec gentillesse, douceur,
Sans tapage, sans heurts, est tout en ton honneur.
Certes, tes premiers pas furent hésitants.

L'on te pardonne, tu n'étais qu'un enfant.

Soutenu, encouragé par de nombreux donateurs,
Que je remercie au passage,

Tu as grandi en toute quiétude, pris force et vigueur,
Puis, faisant fi de toutes les rumeurs,

Tu te lançais dans l'aventure pour diffuser ton message.

En créant et en distribuant ton modeste bulletin d'information,

Tu as provoqué une mini-révolution, ô combien pacifique !

En bousculant les traditions, tu as décontenancé les trublions.

En rédigeant des compte-rendus objectifs et détaillés

Des réunions du conseil municipal, quelle évolution !

En t'abstenant de tout commentaire, afin d'éviter les polémiques,

Tu as rallié ceux qui doutaient de ton impartialité.

Fidèle à l'engagement pris lors de la campagne électorale,

Tu as rempli honnêtement ce contrat moral.

Ta mission est aujourd'hui terminée.

Compagnon de route pendant de nombreuses années,

C'est le coeur gros que nous allons te quitter.

Une consolation cependant, tu seras regretté.

Si tes idées ont été perçues par la nouvelle génération,

En éveillant dans son esprit une certaine émulation,

Tu pourras être satisfait d'avoir oeuvré utilement.

Car demain, elle fera partie de nos dirigeants.

Afin d'éviter toute interprétation, plus ou moins fantaisiste, je précise que cet article n'engage que moi-même, j'en assume l'entière responsabilité.

$\frac{1}{\sqrt{\pi}} \left(\frac{x^2 - y^2}{x + iy} \right)^n$

Combien de temps encore entendrai-je ton nom
Grincer dans mes oreilles comme une porte de prison.

VIOLENCE !.....tu n'as pas de pitié, tu ne respectes rien
Ni la prière des femmes, ni les pleurs d'un gamin.
VIOLENCE !.....tu es sournoise, tu attaques n'importe où
Personne n'est à l'abri, tu es bien pire qu'un loup.

Combien de temps encore entendrai-je parler
De ces enfants si maigres aux ventres si gonflés.

MISERE !..... dans ces pays si chauds et dans ces bidonvilles,
Tu es toujours présente, cruelle, basse et hostile
MISERE !.....quand les trésors du monde pourront se partager
Tu n'auras plus ton lot de ventres affamés.

Combien de temps encore le bruit de tes combats
Tinteront dans nos têtes comme un sinistre glas.

GUERRE !...mortelle félonie de quelques hommes grands
Qui prennent, un père, un fils pour faire des combattants.
GUERRE!... de tes avions bruyants tu fais pleuvoir des bombes
Sur l'innocent qui tombe... se relève... et retombe.

Combien de temps encore attendrai-je pour voir
Un monde de chaleur, de bonheur et d'espoir.

CHIMERE!.... vaine imagination, illusion de l'esprit
Utopique projet d'un monde sans folie
CHIMERE!.... tu es bien dans ma vie, tu m'aides à supporter
LA VIOLENCE, LA MISERE..... LA GUERRE.... LA VERITE.

DENISE

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 13/01/83

Le Conseil Municipal examine les demandes et propositions des parents d'élèves formulées par le Comité de Parents, cf lettre ci-dessous :

Les membres du
Comité de Parents
de

Lhuis, le 18/12/82

l'Ecole Publique de Lhuis

à Mr le Maire

Mrs les Conseillers Municipaux de Lhuis

Objet : Compte rendu de la réunion statutaire
du 1er trimestre 82-83 (tenue le 13/12/82)

Mr le Maire,

Mrs les Conseillers Municipaux,

Lors de sa séance du 13/12/82, le Comité de Parents a examiné les points suivants et retenu les propositions qui y font suite. Ses membres souhaitent que ces diverses questions soient soumises à la prochaine séance du Conseil Municipal, et, y soient débattues.

Comptant sur votre bienveillante attention et compréhension, ils vous prient d'agréer, avec leurs remerciements, l'expression de leurs sentiments dévoués et respectueux.

1er point :

Utilisation des bâtiments scolaires :

Après avoir entendu une information de Mr le Directeur, (cf lettre adressée à Mr le Maire en date du 1/12/82), le Comité de Parents souhaite que, dans un premier temps, un contrat-type soit élaboré précisant clairement les prérogatives et contraintes des locataires et utilisateurs, et que, dans un deuxième temps, il soit envisagé de consacrer entièrement ces locaux à leur vocation scolaire, en aménageant les appartements des instituteurs à loger au 1er étage.

2ème point :

Entretien des locaux scolaires :

Pré de l'école "petits".

Le Comité de Parents émet le souhait qu'il soit entretenu régulièrement : tonte de la pelouse - taille des arbustes - débroussaillage (ronces et orties) le long du mur d'enceinte.

Locaux.

Il souhaite que le ménage, (carreaux des fenêtres, sanitaires, etc), soit fait plus régulièrement à fond, et, pense qu'il est nécessaire que cette tâche soit confiée à une personne dont ce sera la seule charge, et qui pourra ainsi, pleinement s'y consacrer, comme cela se fait d'ailleurs dans la plupart des écoles.

3ème point :

Amélioration des bâtiments scolaires :

Le Comité de Parents prend acte avec satisfaction des travaux effectués au cours de l'année précédente :

- réfection des sanitaires - réfection de mur et grillage - mise en place de la signalisation - remise en état de bon fonctionnement du chauffage - et tous travaux d'entretien courant faits ou en cours.

Il remercie la Municipalité de cet effort et souhaite qu'il puisse se prolonger pour deux questions qui ont retenu son attention.

Un préau à l'école maternelle.

Les conditions climatiques de la dernière période ont souligné l'insuffisance de la salle de jeux pour l'accueil simultané des élèves des deux classes de petits.

Le Comité aimerait l'aménagement d'un véritable préau qui réponde aux besoins de ces deux classes. Il souhaiterait aussi, conjointement aux enseignants, pouvoir donner son avis sur les projets qui viendraient à être élaborés.

Aménagement de la cour de l'école maternelle.

Le pré offre une excellente aire de jeux. Il paraît maintenant souhaitable d'y planter le matériel spécifique, à vocation éducative, motrice et sensorielle, que l'on trouve, habituellement, dans les cours d'école maternelle.

Le Comité de Parents désire l'avis du Conseil Municipal sur cette question et que celui-ci puisse se renseigner sur les subventions possibles.

4ème point :

Ramassage scolaire :

Le Comité de Parents, après examen du fonctionnement et du financement du ramassage scolaire, a étudié la demande présentée par certains parents, réclamant la gratuité du transport de midi.

Il constate que certains d'entre eux y ont déjà renoncé et que d'autres pourraient le faire, à plus ou moins brève échéance, à cause de la charge que cela représente. Ce qui condamnera ce service et lèsera ceux pour qui il est quasi indispensable.

Le Comité fait siennes les préoccupations de ces familles. Il demande donc, au Conseil Municipal, d'examiner à nouveau ce problème, en prenant en compte le risque de disparition du service de midi, et de voir dans quelle mesure, il peut en assurer la prise en charge financière.

Le Comité de Parents.

1er point :

Le C.M. décide d'établir immédiatement un contrat d'utilisation fixant les droits et devoirs de chaque utilisateur des locaux situés dans le bâtiment de l'ex-centre ménager.

2ème point :

Le C.M. répond positivement aux deux demandes et charge la femme de service d'assurer le ménage dans les locaux scolaires, (8 H/semaine).

3ème point et 4ème point :

Ces demandes : préau - aménagement de la cour "maternelle" et financement du ramassage scolaire, impliquant des investissements nouveaux ou des dépenses supplémentaires sont renvoyées à plus tard, à charge à la nouvelle équipe municipale de les prendre en compte...

Le Conseil prend différentes délibérations pour :

- augmenter le tarif de la photocopieuse qui passe à 2.50 F l'exemplaire.
- payer la suppléance de la femme de service, (école maternelle) en congé de maladie.
- demander les indemnités suivantes :
 - 200 F/mois (chauffage, électricité) à l'institutrice logée au centre ménager.

- 200 F/mois : location d'une pièce au centre ménager.
- 700 F/mois : location de l'appartement qu'occupait Melle Janicot.

Avis favorable est donné au permis de construire présenté par Mme Maurin (Le Creux) pour l'aménagement d'une maison.